

AMNISTIE INTERNATIONALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AI Index: MDE 30/012/2002 (Document Publique)
Nr du Service de Presse : 103
19 juin 2002

Tunisie: le procès de Zouheir Yahiaoui, le droit à la liberté d'expression à nouveau en jeu

A la veille de la reprise du procès de Zouheir Yahiaoui, Amnesty International alerte à nouveau l'opinion publique internationale sur les graves violations du droit à la liberté d'expression qui se poursuivent en Tunisie.

"Depuis juillet 2001, les autorités ont cherché à faire taire le juge Mokhtar Yahiaoui qui avait usé de son droit à la liberté d'expression pour appeler au respect du principe de l'indépendance de la justice", a noté l'organisation. "Les autorités ont maintenant une nouvelle cible, Zouheir Yahiaoui, internaute et neveu de Mokhtar Yahiaoui".

"Nous craignons que Zouheir Yahiaoui soit un nouvel exemple d'emprisonnement injuste pour le seul exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression", a ajouté Amnesty International appelant ses vives préoccupations concernant l'administration de la justice en Tunisie.

Zouheir Yahiaoui, âgé de 34 ans et opérateur du site internet TUNeZINE arrêté le 4 juin dernier à Tunis, comparaît ce jeudi 20 juin 2002 devant le Tribunal de Première Instance de Tunis. Le 13 juin dernier, lors d'une première audience, la défense avait demandé et obtenu le report du procès. En revanche, le président de la 4ème cour correctionnelle, Akram Menakbi, a refusé la libération provisoire du prévenu. Zouheir Yahiaoui reste à ce jour détenu à la prison du "9 avril" à Tunis.

Zouheir Yahiaoui est le neveu du juge Mokhtar Yahiaoui, magistrat démis de ses fonctions après avoir adressé une lettre ouverte au Président Ben Ali le 6 juillet 2001 appelant au respect du principe constitutionnel d'indépendance de la justice. Le site TUNeZINE, hébergé en France, est un site d'information en ligne, forum d'échange de sources diverses sur la situation politique en Tunisie. Ce site avait été un des premiers à diffuser la lettre ouverte du juge Mokhtar Yahiaoui.

Amnesty International rappelle que les autorités tunisiennes sont tenues de garantir le droit à la liberté d'expression tel que défini, notamment, dans le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, signé et ratifié par la Tunisie. L'article 19 stipule: *"Toute personne a le droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix".*

Arrière-plan

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Zouheir Yahiaoui exerçait son activité de permanent dans un publinet (cybercafé) de la périphérie de Tunis lorsque six policiers en civil sont venus l'arrêter le 4 juin dernier vers 19 heures. Ils ont confisqué du matériel informatique puis ont fouillé, sans mandat de perquisition, le domicile de Zouheir Yahiaoui avant de confisquer également du matériel informatique. Selon les informations communiquées par le prévenu à ses avocats, Zouheir Yahiaoui a été maltraité pendant les deux premiers jours de sa détention au Ministère de l'Intérieur. Ce n'est que le 11 juin, une semaine après son arrestation, que ses avocats ont pu lui rendre visite à la prison du "9 avril" à Tunis.

Depuis juillet 2001, l'oncle de Zouheir Yahiaoui, Mokhtar Yahiaoui, est l'objet de mesures de harcèlement et d'intimidation. En décembre 2001, il a été démis de ces fonctions. A plusieurs reprises, Mokhtar Yahiaoui a été empêché de quitter le territoire tunisien, voire de se déplacer au sein du pays. Le *Centre tunisien pour l'indépendance de la justice* qu'il préside depuis la fin 2001 demeure non autorisé, et de nombreux membres actifs de cette association sont également harcelés et intimidés. Dernier événement en date: dans la nuit du 16 au 17 juin dernier, les bureaux des avocats Saida Akremi et Noureddine Bhiri, membre de l'association, ont été vandalisés. Une plainte est en voie d'être déposée.

Le 14 juin dernier, alors qu'elle sortait du lycée, Amira Yahiaoui, fille du juge Yahiaoui âgée de 17 ans, a été agressée par un inconnu qui l'a violemment frappée sur les jambes à l'aide d'une matraque avant de prendre la fuite. Une plainte, assortie d'un certificat médical, a été déposée le lendemain, samedi 15 juin 2002, auprès du Procureur de la République.

Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, UK, on +44 20 7413 5566. Amnesty International, 1 Easton St., WC1X 0DW. web: <http://www.amnesty.org>

For latest human rights news view <http://news.amnesty.org>